



# VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 19 mai 2025

DEPARTEMENT  
**du Pas-de-Calais**

ARRONDISSEMENT  
**de Boulogne-sur-Mer**

Canton de Boulogne-sur-Mer-1

Tél. 03.21.32.02.76  
Fax 03.21.32.17.88

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/28

**OBJET** : Tableau annuel d'avancement de grade portant sur l'année 2025

Le Maire de WIMILLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique territoriale ;  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité de Wimille ;  
Vu la délibération n° 2024/53 en date du 18 avril 2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 29 janvier 2024 ;  
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion avec date d'effet au 01<sup>er</sup> janvier 2024 après avis du comité social territorial en date du 18 décembre 2023 ;

### ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de** : Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
LOZINGUEZ Annaïck	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/04/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe

<b><u>Nom / Prénom</u></b>	<b><u>Grade actuel</u></b>	<b><u>Date d'effet de la nomination</u></b>
CHRETIEN Rachel	Adjoint Technique	01/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Agent de Maîtrise Principal

<b><u>Nom / Prénom</u></b>	<b><u>Grade actuel</u></b>	<b><u>Date d'effet de la nomination</u></b>
DELATTRE Robert	Agent de Maîtrise	01/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Avancement au grade de** : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe

<b><u>Nom / Prénom</u></b>	<b><u>Grade actuel</u></b>	<b><u>Date d'effet de la nomination</u></b>
JOAN Cyril	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions ci-dessus mentionnées.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne sur Mer (1 ex),
- Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (1 ex),
- Chrono mairie (1 ex).

Le Maire,

  
Antoine LOGIÉ



#### CERTIFICAT DE PUBLICITE ET DE NOTIFICATION

Le Maire de WIMILLE certifie que le présent arrêté a été affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire,

  
Antoine LOGIÉ

